

des projets nationaux, elle se ferait sous la direction de l'ICDC "nationale" du pays membre dans lequel un projet en particulier se fait; les dirigeants se chargeraient alors de déterminer de quelle façon les liaisons seront assurées entre les apports extérieurs et les capacités locales. Même si la mise au point d'une formule satisfaisante exigerait encore beaucoup de travail, l'idée fondamentale serait donc d'en arriver à "utiliser" la firme plurinationale dans des programmes intégrés de développement qui permettraient de tirer le meilleur parti possible des capacités nationales. Si le concept peut être utile pour l'assistance aux pays en voie de développement, il va sans dire que la formule pourrait également s'appliquer à la coopération internationale entre pays développés.

Au niveau international, il faudrait envisager une institution qui infléchirait le sens des négociations. On a visé jusqu'à maintenant à l'établissement de règles générales; il y aurait lieu de s'intéresser dorénavant plutôt aux secteurs industriels. Certains secteurs sont encore l'objet de sentiments protectionnistes alors que d'autres sont davantage prêts pour le libre échange. On peut cependant penser que les deux types de secteurs iraient plus rapidement vers le libre échange si l'on s'intéressait davantage aux problèmes spécifiques des échanges et des investissements à l'intérieur de chaque secteur industriel et moins à l'établissement de règles générales. L'objectif principal de cette "Organization for International Industrial Integration" comme on l'a appelée¹ serait précisément d'examiner les secteurs qui soulèvent continuellement des problèmes, du point de vue du commerce et des investissements, dans les divers pays.

La réorganisation de la production mondiale nécessaire à l'intégration des pays en voie de développement dans un monde d'échanges plus libres et de

1. Behrman, Industrial Development Through the Multinational Enterprise, op. cit.